

En terminant, je désire remercier l'honorable M. Blackwell, ministre suppléant du Travail de la province d'Ontario, ainsi que ses fonctionnaires, de leur aide bienveillante et de leur coopération. Nous avons agi de concert dans cette affaire et, pendant toute la durée des négociations, M. Blackwell et ses fonctionnaires ont siégé avec moi.

M. HOMUTH: Le ministre a dit que le différend entre le syndicat et la compagnie semble comporter deux éléments. Peut-il me dire si la question des salaires annuels est l'un des principaux points contestés? On m'a laissé entendre qu'elle l'est.

L'hon. M. MITCHELL: Il s'agit là d'un point contesté.

M. HOMUTH: N'est-ce pas l'un des principaux points contestés?

L'hon. M. MITCHELL: Je dirais que les principaux points en litige sont l'atelier syndical et la retenue obligatoire des cotisations syndicales.

M. COLDWELL: Le ministre a dit que si ce différend n'est pas réglé bientôt, les ouvriers se trouveront peut-être sans travail et que l'usine sera fermée pour l'hiver; en conséquence, quelles autres mesures propose-t-il? Il faut agir. Ne pourrait-on pas nommer un régisseur, réunir les parties intéressées, et exploiter l'usine, en attendant le règlement du différend? La situation est tellement grave qu'il est nécessaire de faire quelque chose.

M. POULIOT: Aucun régisseur ne pourrait faire mieux que le ministre.

L'hon. M. MITCHELL: Tout ce que je puis dire à l'honorable député de Rosetown-Biggan, c'est que s'il connaît la solution, nous lui en serons très reconnaissants.

M. COLDWELL: Ce n'est pas dans cet esprit que j'ai posé la question.

L'hon. M. MITCHELL: Je suis sincère; je n'ai pas voulu interrompre l'honorable député.

M. COLDWELL: Tout de même, c'est très sarcastique.

L'hon. M. MITCHELL: Encore une fois, s'il connaît la solution, nous lui en serons très obligés. J'ai très peu dormi depuis quelques jours. Pour régler cette question, nous avons fait appel aux hommes les plus compétents que je connaisse au pays, à de bons Canadiens qui se sont efforcés de mener ce différend à bonne fin. Il y avait le juge O'Connor, d'Edmonton, un homme aux vues larges. Il y avait le juge Richards, de Winnipeg, l'un des conciliateurs les plus compétents du Canada.

Nous avons nos fonctionnaires et, quant à moi, j'ai quelque expérience en la matière. Mais il faut que les gens soient disposés à discuter ensemble leurs problèmes. En somme, tel est le caractère du peuple britannique; c'est le principe même sur lequel compte la Chambre des communes. Si nous voulons un régime de gouvernement comme celui dont nous avons voulu nous débarrasser au prix de millions de vies humaines...

M. COLDWELL: Et que dire de Ford? Il a dépensé des millions de dollars, et a été décoré par Hitler.

L'hon. M. MITCHELL: Si l'honorable député veut une réponse franche...

M. HOMUTH: Qu'on le charge d'exploiter l'usine, et l'on verra comment les choses iront.

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. MITCHELL: J'ajouterais que...

M. HOMUTH: Qu'il règle la grève du charbon et celle des ouvriers des ports en Grande-Bretagne.

L'hon. M. MITCHELL: J'ajoute que si quelque honorable député est en mesure de nous dire comment régler ce problème, il est invité à soumettre ses propositions, que je suis tout disposé à mettre en pratique. Je ne puis rien dire de plus sensé ou de plus sincère.

M. McIVOR: Pour ce qui est des besoins de tous les jours de ces ouvriers, je me demande qui va leur fournir de quoi vivre. Les directeurs du syndicat? La province d'Ontario? Le gouvernement fédéral? La ville de Windsor? Les ouvriers ont le droit de manger et ils ne doivent pas s'endetter pour le faire. Je me demande qui va s'occuper d'eux.

M. L'ORATEUR: Je rappelle à l'honorable député que la Chambre n'est saisie d'aucune motion. J'ai permis un certain nombre de questions, vu l'importance de la déclaration qu'a faite le ministre. Mais le Règlement ne permet pas de débat sur le sujet.

M. GRAYDON: Je pose la question de privilège en marge des observations que vous venez de formuler, monsieur l'Orateur. Vous pouvez juger, à la façon dont réagissent les honorables députés, que la question est une des plus graves dont le pays ait été saisi depuis la fin de la guerre. Il convient donc d'accorder un peu de latitude dans un cas comme celui-ci. Je comprends que vous ne vouliez pas permettre un débat général, mais vous pourriez admettre un certain nombre